

# PERMIS B

Le permis de conduire confère une mobilité essentielle.

C'est un facteur clé pour décrocher ou préserver un emploi, accéder à l'éducation ou tout simplement profiter de la vie sociale.

Les accidents de la route ne sont pas une fatalité. Pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, il est nécessaire de maîtriser son véhicule en toutes circonstances, appliquer et respecter les règles de circulation.



## OBJECTIFS

Conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

1 - Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.



## DURÉE DE FORMATION

Forfait Minimum 20 h de pratique, boîte manuelle.  
Forfait Minimum 13 h de pratique, boîte robotisée.  
Nombre d'heures déterminées par une évaluation départ, déterminant le volume prévisionnel de formation.



## PUBLICS CONCERNÉS

Toutes les personnes âgées de 15 ans (conduite accompagnée), de 17 ans (permis b). Article R221-5 Code de la route

Toutes personnes en quête de perfectionnement de conduite.

Toutes personnes en annulation de permis et les personnes

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur.

### COMPETENCE 1 : MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

### COMPETENCE 2 : APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

### COMPETENCE 3 : CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

### COMPETENCE 4

#### PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'éco-conduite

... / ...



## ✓ PRÉ REQUIS

- Avoir réussi l'Épreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Avoir au moins 17 ans (ou 15 ans si vous préparez le permis dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite) ;
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez et que vous êtes né après 1988 ;
- Avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite si vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante.

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Cours pratiques.
- Sur piste privée et sur la route, sur véhicule à double commandes.
- véhicules en boîte manuelle ou boîte robotisée.
- Livret numérique.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

### Suivi :

Livret d'apprentissage numérique de la catégorie B du permis de conduire.

### Évaluation et validation :

Évaluation formative à la fin de chaque compétence.  
Examen blanc  
Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

## SUITE PARCOURS POSSIBLES

Permis autres catégories (nous consulter)

## INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription sur contrat et/ou devis accepté en fonction de l'état de remplissage du planning mensuel

## ACCÉSSIBILITÉ PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap  
Un **référént handicap** est à votre écoute pour sécuriser votre parcours de formation en collaboration avec les partenaires professionnels (Cap Emploi, AGEFIPH ...)

## TARIFS

Voir proposition

### Référénts pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRERE

## Le déroulé de l'épreuve

### L'examen dure 32 minutes. Il comprend :

- La vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- L'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- La présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- L'installation au poste de conduite ;
- Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- La réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- La mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

### Thématiques évaluées

L'épreuve consiste à valider les compétences des candidats au travers des situations de conduite rencontrées.

- Connaître et maîtriser son véhicule ;
- Appréhender la route ;
- Partager la route avec les autres usagers ;
- Autonomie et conscience du risque.

### Évaluation

Pour chacune des compétences décrites ci-dessus, l'examineur attribue la note 0, 1, 2, ou 3.

L'expert évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes

- Analyse des situations ;
- Adaptation aux situations ;
- Conduite autonome.

### Le certificat d'examen du permis de conduite (C.E.P.C)

Si vous êtes reçu, le CEPC vous autorise à conduire dans l'attente de la fabrication du permis. Permis provisoire pendant 4 mois.

Ce document est téléchargeable sur votre compte « rendez-vous permis » et sera indispensable pour la demande de fabrication de votre titre.



### Contactez-nous !

ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS :  
05.64.250.850  
Corinne AMODRU / Nadine TISNÉS  
commercial@bp-formations.com

Votre conseillère formation :  
Johanna DARZEINS  
Mobile : 06.59.87.22.55  
E-MAIL : johanna@bp-formations.com

Tarif : nous consulter

Découvrez nos taux de réussite et de satisfaction stagiaires sur  
<https://bearnpyreneesformation.com>